



ARRETE MUNICIPAL
N°2026/040/A du 13/04/2026
Permission de voirie et
réglementation temporaire de
circulation le mercredi
15/04/2026 – 32 rue du Canal

Le Maire de BASSE-HAM,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
- VU le Code de la route,
- VU le Code de la voirie routière,
- VU la demande de permission de voirie en date du 10 avril 2026 présentée par la société WENCKER & DE CILLIA Parc UNICOM 57970 BASSE-HAM dans le cadre des travaux de construction d'une résidence située à l'angle de la rue de la Chapelle et de la rue du Canal,
- CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour permettre à l'entreprise de travailler dans de bonnes conditions et préserver la sécurité des personnes,

ARRETE :

Article 1 : La société WENCKER & DE CILLIA est autorisée à occuper le domaine public communal face au 32 rue du Canal, le mercredi 15 avril 2026 toute la journée.

Article 2 : Durant la période des travaux, la réglementation suivante sera applicable dans la zone de chantier :
-Circulation sur demi-chaussée

Article 3 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
-Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Guénange
-Monsieur le Chef de Service de Police Municipale
-Monsieur le Responsable des services techniques municipaux
-La société WENCKER et DE CILLIA

Date de mise en ligne : 13/04/2026



Pour le Maire,
L'adjoint délégué,

Patrice CUNY